

AFFAIRE No 10 - A.E.P. DE SAINT-DENIS - PROGRAMME 1985

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous sou mets le programme 1985 d'alimentation en eau potable de Saint-Denis proposé par la Commission des Travaux Publics qui s'est réunie le 8 novembre 1984, à savoir :

- construction du réservoir Foucherolles ;
- étude du doublement du refoulement de Moufia / Bois-de-Nèfles ;
- étude de l'alimentation en eau du Chemin Macassis à Saint-François ;
- renouvellement et bouclage de réseaux ;
- extensions diverses.

Le coût de ces opérations est estimé à 5 000 000 Francs financé comme suit :

| | |
|-----------------------|-------------|
| - F.I.D.O.M. | 1 075 000 F |
| - D.G.E. | 110 000 F |
| - F.C.T.V.A. | 1 390 000 F |
| - Emprunt C.D.C. | 2 425 000 F |
| | <hr/> |
| | 5 000 000 F |

Je vous demande donc Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce programme ainsi que son mode de financement ;
- de m'autoriser à :
- * solliciter la subvention correspondante ;
- * pour les opérations inférieures à 350 000 Francs, lancer les consultations d'entreprises et traiter par marchés négociés ;
- * pour les opérations supérieures à 350 000 Francs, lancer les appels d'offres et passer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Ouverture des Plis ; en cas d'appel infructueux, à traiter également par marchés négociés.

Je mets la question aux voix.

.../...

PROGRAMME EAU POTABLE 1985

RESEAU PRIMAIRE

| | |
|---|-----------|
| - Réseau FOUCHEROLLES (tranche 1 - phase 1) | 3 500 000 |
| - Etude du doublement du refoulement MOUFIA - ARNOULD | 100 000 |
| - Etude de l'alimentation en eau du Chemin MACASSIS des Hauts de l'Evêché et de la Convalescence à Saint-François | 100 000 |
| | <hr/> |
| | 3 700 000 |

RENFORCEMENT / RENOUELEMENT / BOUCLAGE DE RESEAUX

| | |
|-------------------------------------|---------|
| - Cité Vidot 2e tranche | 200 000 |
| - S.I.D.R. La Source | 50 000 |
| - Ruelle Géringère Quai Ouest | 40 000 |
| | <hr/> |
| | 290 000 |

EXTENSIONS DIVERSES

| | |
|--|-----------|
| - Pose de ventouses sur la canalisation d'adduction de la Bretagne | 110 000 |
| - Extension Chemin Michel Debré - Montagne | 250 000 |
| - Extension près de Cheffiare - Chemin des Poincétias à la Montagne | 110 000 |
| - Extension Chemin des Camphres - Bois-de-Nèfles | 200 000 |
| - Extension Rue Marc Boyer - Sainte-Clotilde | 45 000 |
| - Surveillance piézométrique des eaux souterraines | 100 000 |
| - Essais de pompage Puits Zec | 100 000 |
| - Automatisme | 140 000 |
| - Extension Ilet à Quinquina vers Benoît LEONCE à Domenjod | 300 000 |
| - Réfection du Puits Tomi Jamaïque | 25 000 |
| | <hr/> |
| | 1 480 000 |

Le Maire donne lecture des avis des Commissions.

- Commission des Travaux Publics : Propose de ne pas appeler le réservoir "Foucherolles", mais "Réservoir d'Equilibre de la Zone du Chaudron". Ce réservoir se situera probablement sur le terrain du CERF.
- Commission des Finances : Favorable.

*Reçu à la Préfecture
le 15/04/85*

LE MAIRE : Le programme se trouve au verso du rapport.

M. ANNETTE : Je voudrais savoir quelle est l'importance des adductions d'eau à faire encore. En dehors de quelques exceptions, est-ce que, là, on est en train de résorber pratiquement tout, ou est-ce qu'il reste beaucoup à faire dans l'adduction d'eau à Saint-Denis ? Un ordre de grandeur, bien sûr.

LE MAIRE : Le problème de l'adduction d'eau est un problème qui est, je dirais, presque perpétuel à Saint-Denis. Dans ce sens que, comme les gens vont construire de plus en plus loin, il faut toujours aller de plus en plus loin. Et, quand vous croyez avoir fini là, on s'installe plus loin et il faut y aller alors. Mais, ceux qui au début étaient là, sont largement desservis. Pour ce qui est des doublements, renforcements, etc..., c'est autre chose.

M. ANNETTE : C'est donc surtout pour des habitations nouvelles.

LE MAIRE : En principe, oui. Le réservoir de Foucherolles, c'est un réservoir d'équilibre.

M. ANNETTE : Tout le monde n'a pas d'eau encore, à la Bretagne.

LE MAIRE : La législation permet de construire en zone rurale avec 5 000 m² autour. Mais, tout le monde n'est pas encore desservi. En zone urbanisée, une majorité d'habitations est desservie.

Je mets aux voix.

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions sont adoptés à l'**UNANIMITE**.